



Madame Jacqueline GOURAULT

Ministre de la Cohésion des territoires
et des Relations avec les collectivités territoriales

Ministère de la Cohésion des territoires

20 avenue de Ségur
75007 PARIS

Paris, le 30 avril 2020

Madame la Ministre,

L'effort de ces dernières années en faveur d'un développement accéléré des réseaux de communications électroniques a contribué à atténuer les conséquences de la crise sanitaire qui touche actuellement notre pays.

Malgré une sollicitation brutalement accrue, les réseaux fixes et mobiles ont encaissé le choc sans dysfonctionnement majeur pour celles et ceux – toujours plus nombreux - qui avaient accès à ces infrastructures essentielles. Le déploiement du réseau fibre optique a enfin atteint au second semestre 2019 un rythme « industriel ». Cependant, les retards enregistrés du fait de la crise sanitaire laissent craindre un ralentissement des déploiements qui met en péril les calendriers initialement prévus (« bon haut débit pour 2020, THD pour 2022 et Fibre généralisée en 2025). Sans la crise sanitaire, 2020 devait être l'année où, malgré les besoins supplémentaires qu'il révélait, le New Deal dans le mobile devait faire sentir ses premiers effets tangibles : la migration des sites 2 et 3G vers la 4G était en phase d'accélération et devait atteindre les premiers objectifs, et la construction des nouveaux sites devait enfin commencer à aboutir concrètement, malgré d'importants retards. Nous ne pouvons pas nous permettre ce ralentissement et appelons à maintenir l'effort d'aménagement numérique de la France.

Les failles de la numérisation de notre pays et l'inégalité territoriale qu'elles accentuent, se sont révélées plus criantes encore en période de confinement généralisé. Elles ont pu être appréhendées de manière très concrète en particulier pour l'enseignement à distance ou le télétravail en zones rurales, notamment par les populations urbaines parties se confiner en zone rurale où elles ont découvert le quotidien qui y est vécu : accès aux réseaux fixes et mobiles défaillant, coupures d'accès, réseaux haut-débit inadaptés....

La faible digitalisation de nos PME, TPE, artisans et professions libérales, liée en grande partie à un marché professionnel des télécoms peu dynamique, n'a pas permis à nombre d'acteurs de modifier rapidement et efficacement leurs circuits d'approvisionnement, de distribution et d'accès à leur clientèle/patiente. Malgré leurs efforts, les collectivités et les administrations n'ont pu assurer qu'une continuité partielle des services publics sur le terrain. Les territoires ultramarins ont quant à eux éprouvé encore plus difficilement qu'à l'accoutumée l'absence de réelle continuité territoriale.

Enfin, les Français n'ayant pas accès pour des raisons d'éloignement géographique, économique ou social aux outils numériques sont apparus doublement isolés en cette période de confinement.

Aussi est-il essentiel d'accélérer la numérisation de la France et de retrouver au plus vite le niveau de déploiement attendu en amplifiant la construction des réseaux et en accompagnant techniquement et financièrement cet effort d'aménagement du territoire qui s'avère si essentiel pour traverser cette crise sanitaire. Les réseaux de communications électroniques ont désormais définitivement démontré toute leur importance.

La résilience de nos activités médicales, sociales, éducatives, professionnelles... passe par un numérique accessible à tous et en tout lieu dans les meilleurs délais et avec un égal niveau de service.

La France a besoin d'un nouveau plan global pour assurer sa résilience numérique.

Nous appelons l'État à accompagner le secteur des télécoms et les Collectivités territoriales dans une accélération inédite des constructions d'infrastructures permettant rapidement une couverture numérique assurant un bon débit pour tous, et préparant le très haut débit pour tous. La réouverture du Plan France THD avec l'intégralité des crédits attendus, soit 680 millions d'€ supplémentaires a minima, doit être engagée sans tarder. Une réévaluation de cette enveloppe devra être étudiée au regard de la situation financière des collectivités, du renchérissement des coûts de déploiement lié aux mesures sanitaires et du nombre de prises à déployer plus élevé qu'attendu. Une autre réévaluation concernant les besoins en couverture mobile doit être immédiatement lancée, particulièrement pour les zones ne bénéficiant pas d'un bon accès fixe.

Cet effort sur les infrastructures doit s'accompagner d'un effort équivalent sur le développement des usages et d'une culture numérique pour le plus grand nombre, avec une aide à l'équipement des familles, la lutte contre l'illectronisme, la simplification des procédures, une dématérialisation rationalisée des actes administratifs...

En la matière, les Collectivités territoriales sont un atout que nous aurions tort de ne pas jouer pleinement. Il y a urgence à accélérer l'effort conjoint pour garantir la résilience numérique de la France !

Nous vous prions de bien vouloir agréer, Madame la Ministre, l'expression de notre haute considération.



Jean-Luc RIGAUULT
Président



Dominique BUSSEREAU
Président



François BAROIN
Président



Vanik BERBERIAN
Président



Annie GENEVARD
Présidente



Patrick CHAIZE
Président



Xavier PINTAT
Président



Jean-Luc MOUDENC
Président

Copie à :

Monsieur Julien DENORMANDIE, Ministre chargé de la Ville et du Logement

Madame Agnès PANNIER-RUNACHER, Secrétaire d'État auprès du Ministre de l'Économie et des Finances

Monsieur Cédric O, Secrétaire d'État chargé du Numérique